

Les Cervidés



Le rôle du cervidé dans les milieux naturels

Le cerf est un animal de milieu ouvert qui aime les abords forestiers. La forêt est devenue son refuge. Le chevreuil se nourrit principalement en forêt mais ne dédaigne pas ses abords. Ils jouent un rôle essentiel dans le maintien de la strate herbacée en disséminant les graines par le biais de leur pelage et leurs excréments. Cette dispersion des graines sur de longues distances joue un rôle majeur dans la dynamique forestière.

Les cervidés aujourd'hui

Que ce soit le chevreuil ou le cerf, la problématique des effectifs est comparable. A l'instar des sangliers (x12,9) la population des chevreuils a été multipliée par **9,4*** et celle du cerf par **8,7*** en 40 ans, particulièrement dans les zones où la chasse de ces animaux est développée. *(source ONCFS/OFB).

Nous héritons donc d'une situation chaotique orchestrée par les acteurs de la chasse.

En effet, dès les années 1980, face à la disparition des animaux habituellement chassés – lièvres lapins, perdrix...

Les responsables de la FNC ont décidé de développer la chasse aux grands ongulés.

Ce développement s'est traduit par l'introduction d'animaux dans les zones de chasse, et notamment là où ils n'étaient pas présents.

Le cerf et le chevreuil apprécient de brouter les jeunes plants forestiers, les techniques de plantation de l'ONF en a augmenté les conséquences.

Cette « gestion » conjuguée en faveur de la chasse d'une part, et « agroforestière d'autre part a eu pour conséquence de déstabiliser et désorganiser les milieux, tant sur le plan de la faune que de la flore.

Les pratiques de chasse perturbent les biotopes et les moeurs des animaux. Les conséquences font que les cerfs fuient les zones de chasse, et peuvent se concentrer dans des zones de quiétude, créant des problèmes aux forestiers, qui demandent alors aux chasseurs d'intervenir... Mais les gestionnaires des territoires de chasse, afin de s'assurer de la présence des animaux, et de plaire aux actionnaires venus pour tuer, n'hésitent pas à alimenter régulièrement leurs terres de loisir en animaux.

Par ailleurs, la politique de production forestière prend, dans certains secteurs un caractère productiviste qui s'avère incompatible avec l'équilibre et la présence des cervidés. En effet l'Office National des Forêt, mais également les propriétaires privés se sont engagés dans le développement d'une politique de rentabilité économique, souhaitant optimiser la filière bois, par la « culture » de jeunes plants, sur un modèle quasi agronomique à partir de coupes blanches. Cela engendre des pratiques peu compatibles avec la présence des cervidés, qu'ils accusent de compromettre ces pratiques de régénération.

L'augmentation depuis 40 ans des populations de cervidés suit celle des sangliers et procède des mêmes pratiques : lâchers d'animaux et manipulation génétique. Concernant le cerf, ils ont également introduit des animaux au génome modifié, plus massifs aux bois plus développés. Pour saisir la réalité de la situation d'aujourd'hui il faut bien sûr trouver les informations qui restent la plupart du temps discrètes voire confidentielles...

Ainsi un article de la revue « Plaisirs de la chasse » de février 2014 est à ce titre démonstratif :

« [...] le cas de *Cervus elaphus scoticus* est intéressant. Cette sous espèce distincte de par sa carte d'identité ADNmit est souvent retrouvée hors de ces frontières originelles, de par la volonté des acheteurs désireux de « *renouveler le sang* » des petits cerfs de pays ! Du modèle initial au faible gabarit et au trophée très moyen, il a été sorti un modèle « export » réalisé dans les laboratoires de Woorburn Abbey [...] Sans que la manipulation soit parfaitement connue, les amateurs achètent et importent des cerfs caractéristiques aux empaumures multipointes, surabondantes. Les individus ayant vingt andouillers, voire beaucoup plus sont fréquents, et c'est le but recherché pour le commerce. [...] Avec une masse musculaire de 230/250 kg, le modèle « export » est joli comme une nageuse soviétique des années 1980. Quelques exemplaires apparaissent dans le département de l'Aube [...] un autre exemplaire a été démasqué dans la Marne. Parmi les premiers sujets français, un cerf de Lozère, classé lui aussi, aurait la même origine, [...] L'introduction de cette sous-espèce écossaise pourrait polluer génétiquement la sous espèce européenne continentale. [...] Nous pouvons avec nos populations locales, et sans aucun risque de pollution génétique, obtenir des cerfs de fort belle tenue, mais, il faut un minimum de dix à douze ans de patience, et non pas cinq comme **chez les éleveurs industriels producteurs de cerfs de chasse.**



La situation des populations de cervidés, cerfs comme chevreuils (les effectifs de chevreuil ont été développés artificiellement par de nombreuses introductions) est aujourd'hui irrationnelle, construite pour des intérêts commerciaux, en vue de favoriser la chasse-loisir.

Ces populations animales disparates peinent à s'adapter et peuvent adopter des comportements insolites : des conduites de stress renforçant notamment les atteintes aux végétaux, des concentrations dans des zones de quiétudes non chassées... Si nous souhaitons trouver un équilibre entre la présence des animaux et les activités humaine, en respectant la nature et les biotopes nous devons analyser et étudier les différentes configurations, en fonction des territoires, de leurs particularités et de leur diversités.

Naturellement, les effectifs des populations animales fluctuent. Le nombre d'individus augmente puis le métabolisme engendre des pathologies qui réduisent les populations. La présence des prédateurs stabilise ces évolutions. Mais notre société ne tolère pas les conséquences de ces variations, c'est pourquoi nous devons mettre en place un dispositif de surveillance des ratios naissances/mortalités.

Ce dispositif est à concevoir, il doit intégrer tous les paramètres permettant la construction d'outils de visibilité avec une variabilité la mieux maîtrisée, prenant en compte les naissances, la mortalité, les ressources, etc. Comme référence, nous savons que dans les zones non chassées où les prédateurs naturels sont présents la densité des cerfs est de 2 pour 100 hectares. Dans les montagnes Vosgiennes par exemple la présence peut être de 5 cerfs au 100 hectares.

Selon les professionnels de la filière bois, au delà de cette densité on peut rencontrer des problèmes de régénération forestière. Mais dans certaines zones chassées on peut trouver une densité de 15 cerfs pour 100 hectares....



Nos propositions :

- **stopper la chasse** et donc toutes les manipulations en faveur des activités cynégétiques.
- **dresser un bilan état des lieux des territoires** en fonction de leurs particularités en découpant les régions en zones de 1000 ha.
- **faire des propositions d'intervention** en cas de problème avéré, dans les cas de déséquilibre notoire des effectifs, en privilégiant les déplacements d'individus, envisager si nécessaire pendant un temps la contraception et en dernier recours, si cela s'avère indispensable pour protéger l'intégrité de la harde, après concertation, en procédant de façon exceptionnelle par des tirs sélectifs.
- pour le chevreuil, il conviendra de favoriser le développement des populations de lynx partout où son implantation est possible. Le taux de mortalité du chevreuil est important et les conséquences du réchauffement climatique sur la végétation pourrait à l'avenir affecter sa capacité de reproduction.
- **mettre en place un observatoire** des populations en prenant des décisions conformes à chaque situation.
- organiser un dialogue entre l'ONF, les instances représentant les propriétaires privés, et les naturalistes en charge des équilibres faunistiques, afin de protéger les régénérations forestières par des dispositifs sur chaque plant ou par des clôtures de parcelles comme cela se fait dans les grands massifs forestiers
- **création d'outils de mesure et de surveillance** sur la base d'indices et de critères liés aux particularités de territoires, afin d'organiser le suivi et le contrôle des populations :

Recherche d'indices de zone sur la base de critères

1a. Zone favorable à l'exploitation forestière	1b. Zone peu favorable à l'exploitation forestière
2a. Zone forestière exploitée : type d'exploitation et d'attente de rendement forestiers	2b. Zone non exploitée
3a. Zone fréquentée par le public	3b. Zone non fréquentée
4a. Zone de présence des prédateurs	4b. Zone sans prédateurs
5a. Zone à ressource alimentaire	5b. Zone à faible ressource alimentaire



Dans la perspective d'un arrêt de la chasse et de son cortège de nuisances, il conviendrait donc dans un premier temps de **faire un état des lieux de la situation faunistique dans chaque territoire**, par une comptabilisation quantitative et qualitative des effectifs et en établissant une cartographie des lieux d'implantation et de circulation des groupes de cervidés, de construire et peaufiner **un outil d'indices** tel qu'il est ébauché ci dessus. Il est impératif enfin de trouver un accord raisonnable avec l'ONF et les propriétaires privés, avec la collaboration du ministère de l'agriculture et la participation de naturalistes experts, sur la question d'un « ratio » de présence animale. Ce « ratio » prendra en compte les différents aspects en jeux : configuration géo-écologique, ressources, naissances, mortalités, état sanitaire des populations, évolutions prévisibles.

En fonction des critères pris en compte **des mesures non agressives seront proposées pour un maintien des équilibres retenus.**

Ces mesures qui auront **une connotation non violente** s'adapteront aux particularités présentes et seront effectuées par des professionnels entourés d'experts naturalistes, et les conditions respecteront les lois naturelles (en se substituant « aux choix » qu'aurait fait le prédateur naturel) et privilégieront la réduction du stress.